COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 23 mai 2016 **n° 6**

EXTRAIT:

PAYS CHÂTELLERAUDAIS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 21

PRESENTS (20) : MM. ABELIN, PEROCHON, SULLI, Mme BARREAU, M. BARBOT, Mme LAVRARD, M. BONNET, Mme BOURAT, M. CHAINE, Mme AZIHARI, MM. MEUNIER, BEN EMBAREK, PREHER, PINNEAU, HENEAU, GAUTHIER, Mme PIAULET, M. MARTIN, Mme PONTHIER, M. MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M. GUIMARD mandant a pour mandataire M. ABELIN

EXCUSES (0) :

Mme Isabelle BARREAU a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Monsieur Alain GUIMARD

OBJET : Versement d'une subvention au Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) Industrie de Poitou-Charentes

Créé conjointement par l'UIMM 86 (Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie) et le Groupement Local d'Employeurs (GLE) multisectoriel à dominante Industrielle en Poitou-Charentes, le GEIQ Industrie de Poitou-Charentes a vu le jour le 21 janvier 2013.

Constatant une pénurie de compétences qualifiées, de nombreux chefs d'entreprise de l'industrie métallurgique et de l'industrie agro-alimentaire ont choisi de réagir et de se regrouper en créant un outil économique d'insertion et de qualification par l'alternance, sous la forme d'une association loi 1901 à but non lucratif. Vingt-trois entreprises sont adhérentes, dont onze implantées au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais (Bilfinger, Arco, Mecafi, Giron...).

Dans ce cadre, le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification a pour mission de développer l'alternance dans le secteur industriel en s'appuyant sur les publics cibles en difficulté d'insertion et permettre ainsi d'élargir la perspective du recrutement.

Pour ce faire, le GEIQ poursuit trois objectifs :

- *avec l'appui des branches et des entreprises, construire et encadrer des parcours qualifiants en alternance adaptés aux besoins actuels du territoire sur des métiers en tension ;*
- *libérer l'entreprise formatrice de toutes contraintes administratives afin qu'elle offre un poste de travail et des situations d'apprentissage favorables aux salariés ;*
- *procurer aux publics cibles un accompagnement social, un suivi de parcours de formation et une aide à l'orientation qui permettent de transformer les initiatives d'insertion en sortie positive et en emploi durable : soit en intégrant directement l'entreprise qui les a accueillis durant leur parcours en alternance, soit en intégrant le GLE pour un travail en temps partagé en CDI.*

Depuis le lancement du GEIQ Industrie Poitou-Charentes, trente-deux contrats en alternance ont été signés.

Pour l'année 2015, le GEIQ a été porteur de neuf contrats de professionnalisation, actuellement en cours, comptabilisant 2 520 heures de formations qualifiantes pour préparer aux métiers

Acquitté en PREFECTURE le 24/05/2016

d'opérateur régleur et de conducteur de ligne. Le GEIQ a également été porteur d'un Contrat Initiative Emploi (CIE), à un contrat d'apprentissage et à un emploi d'avenir.

Parallèlement, sur les 16 derniers mois, le GEIQ a eu sept sorties positives, ce qui signifie que sept personnes « éloignées » de l'emploi ont trouvé un emploi durable (CDI).

Aujourd'hui, le GEIQ Industrie de Poitou-Charentes poursuit son développement avec la volonté de s'ouvrir à l'ensemble des secteurs industriels et de répondre aux besoins en recrutement.

Une subvention à hauteur de 5 000 € permettra au GEIQ Industrie d'amplifier son action d'insertion et d'accompagner des personnes vers l'emploi. Elle permettra aussi de renforcer l'attractivité du bassin châtelleraudais, par le développement de compétences adaptées aux besoins du tissu économique.

Le budget prévisionnel 2016 de la structure s'établit ainsi:

Acquitté en PREFECTURE le 24/05/2016

CHARGES	Montant[10]	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats	650	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	368450
Prestations de services	0		
Achats matières et fournitures	650	74- Subventions d'exploitation[11]	149460
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	5697	- DIRECCTE 86/17/79	9140
Locations	2197	-	
Entretien et réparation	1825	Région(s) : TTI	21000
Assurance	1665	-	
Documentation	50	Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs	19842	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	7572	Intercommunalité(s) : EPCI[12]	
Publicité, publication	1000	- POLE EMPLOI AFE	20000
Déplacements, missions	4400	Commune(s) : Grand Poitiers	6500
Services bancaires, autres	6770	- CAPC	5000
63 - Impôts et taxes	600	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		- OPCAIM	88820
Autres impôts et taxes	600	Fonds européens	
64- Charges de personnel	489513	-	
Rémunération des personnels	320670	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales	89623	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	74220	Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	1400
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements	1300	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers	500		
Autres			
TOTAL DES CHARGES	517310	TOTAL DES PRODUITS	517310
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[13]			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	517310	TOTAL	517310

* * * * *

VU l'article 3 alinéa I.4-1 des statuts de la CAPC relatif aux dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion par l'économie sociale d'intérêt communautaire,

VU les délibérations n°1 du conseil communautaire du 1er février 2001 et n°1 du conseil communautaire du 12 novembre 2001 définissant l'intérêt communautaire en matière d'insertion par l'économique,

Acquitté en PREFECTURE le 24/05/2016

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de soutenir le GEIQ Industrie au regard des résultats obtenus pendant l'année écoulée notamment grâce à l'accompagnement social et professionnel renforcé des salariés du GEIQ,

CONSIDERANT l'importance pour la CAPC de favoriser le développement des activités économiques sur son territoire, et de soutenir la consolidation de ce type d'actions originales en faveur de l'emploi dans les entreprises,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € au GEIQ Industrie de Poitou-Charentes et d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Le montant de la dépense sera imputé sur le compte budgétaire 90.10/6574/4300.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Publié au siège de la CAPC, le 25/05/16

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

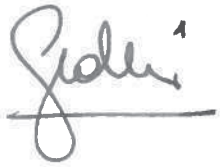

Acquitté en PREFECTURE le 24/05/2016